



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
PAS DE CALAIS
Arrondissement
ARRAS

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le



ID : 062-216208397-20250403-DELIB20250304_6-DE

COMMUNE DE VAULX-VRAUCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 3 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la commune de VAULX-VRAUCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Freddy, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2025.

Présents : M. FOURNIER Freddy, Maire, Mmes : BONIFACE Martine, DREMAUX Ingrid, FLEURY Sophie, LAURENT Marie-Pierre, POULY Géraldine, TARGET Gwenaëlle, MM : BRIDELLE Jean-René, CAPRON Raymond, COPPIN Philippe, SKALSKI Hervé

Excusé(s) : Mme MARTIN Maryse, MM : GUERLET Thibaut, POUILLAUDE Romain
Absent(s) : M. GORALIK Mickaël

A été nommé(e) secrétaire : M. SKALSKI Hervé

2025-03-04 n°6 – Demande d'avis du Conseil Municipal sur le projet de parc éolien du Pas d'Âne, porté par la société Énergie du Pas d'Âne.

Le Maire rappelle que la société Énergie du Pas d'Âne a déposé un dossier de demande d'autorisation pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune, dénommé « Parc éolien du Pas d'Âne ».

Le projet comprend 8 éoliennes d'une hauteur maximale de 200 mètres en bout de pale, d'une puissance maximale de 5 MW chacune, ainsi que 3 postes de livraison.

Conformément à la réglementation en vigueur, une consultation publique est organisée du 31 mars 2025 au 30 juin 2025 afin de recueillir les observations et avis du public.

Le Conseil Municipal est sollicité pour émettre un avis sur ce projet, en tenant compte des éléments du dossier et des enjeux pour la commune.

Considérant :

- Le dossier de demande d'autorisation du projet de parc éolien du Pas d'Âne, présenté par la société Énergie du Pas d'Âne.
- Les caractéristiques techniques du projet : 8 éoliennes (hauteur maximale 200 m, puissance maximale 5 MW) et 3 postes de livraison.
- La tenue d'une consultation publique du 31 mars 2025 au 30 juin 2025.

- Les études d'impact environnemental et paysager réalisées par la société Energie du Pas d'Âne.
- Les enjeux liés à la transition énergétique et au développement des énergies renouvelables.

Monsieur le Maire, rappelle qu'un membre du Conseil Municipal qui a intérêt à l'affaire faisant l'objet d'une délibération ne peut prendre part à son vote, à peine d'illégalité (article L.2131-11 du CGCT). De ce fait, ce dernier ne prendra pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable concernant l'implantation du projet éolien du Pas d'âne sur le territoire de la Commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :

A VAULX-VRAUCOURT, le 03/04/2025

Le Maire
Freddy FOURNIER

